

L'histoire de ces obligations perpétuelles se passe de commentaire. En 1936, le gouvernement a fait paraître une annonce dans le numéro du 10 septembre du *Star* de Toronto au sujet d'un concept révolutionnaire dans le domaine financier et qui disait notamment:

Personne n'a jamais perdu un sou de capital ou d'intérêt en investissant dans des obligations du Dominion du Canada. Sur le plan de la sécurité du capital et de la facilité d'écoulement il n'y a au Canada aucun genre de titre qui puisse se comparer à ces obligations du Dominion du Canada. Nous vous recommandons d'y investir votre argent. Leur rendement d'environ 3.11 p. 100 est intéressant.

Dans le contexte de l'année 1936, avec une annonce comme celle-là, il est facile de comprendre que le gouvernement de M. Mackenzie King ait réussi à vendre la totalité des obligations représentant un emprunt de 55 millions. Ces obligations ont été vendues à une époque où la plupart des Canadiens avaient perdu leurs économies suite à la dépression. A cette époque-là, un travailleur qui gagnait \$50 par semaine avait un très bon salaire. Les acheteurs de ces obligations étaient persuadés qu'une obligation du gouvernement était le meilleur titre qu'on pût posséder. Ces gens se méfiaient des institutions bancaires, et vu que les banques payaient un intérêt de 3 p. 100, ces gens n'avaient aucune raison logique, si ce n'est la crainte de perdre leurs économies, d'acheter ces obligations perpétuelles. Ils mettaient leur confiance dans l'avenir du pays à une époque où cette confiance était un luxe.

Que s'est-il passé depuis, madame l'Orateur? Ces obligations qui se vendaient \$96.50 en 1936 valent maintenant entre \$36 et \$40. N'oubliez pas qu'il s'agit de dollars d'aujourd'hui et que la valeur du dollar des années 30 était bien différente. En 1936, avec un dollar vous pouviez acheter cinq livres de sucre, une douzaine d'œufs, une pinte de lait, une livre de beurre et une livre de bifteck haché. Si le gouvernement rembourse ces obligations en dollars actuels, il vous restera peut-être encore un peu de monnaie après avoir acheté une douzaine d'œufs et un paquet de gomme à mâcher. Je demande tout simplement au gouvernement de rembourser les détenteurs initiaux de ces obligations perpétuelles sans se retrancher derrière des détails d'ordre technique.

Ma motion n° 29 sera légèrement modifiée et se lira comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait revenir sur sa décision de racheter, le 15 septembre 1996, les obligations à perpétuité portant intérêt à 3 pour cent, émises en 1936, et établir plutôt un programme de rachat en vertu duquel a) les premiers acheteurs recevraient immédiatement la pleine valeur nominale de leurs obligations...

Les paragraphes b) et c) restent les mêmes.

Ce que nous réclamons en présentant cette motion, équivaut à une simple question de bon sens et de justice. Pour les nombreux premiers détenteurs de ces obligations perpétuelles, leur rachat en 1996 ne signifie rien du tout. On devrait permettre à ces personnes de se défaire immédiatement de ces obligations et toucher ainsi leur argent quand elles en ont besoin.

Par le passé, des députés, par exemple le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), le député de York-Nord (M. Danson), un député du parti du Crédit social et moi-même, avons rencontré le ministre des Finances en vue de faire quelque chose pour rendre justice aux personnes qui avaient acheté des obligations en 1936. Nous ne voulons pas faciliter la tâche des spéculateurs qui pourraient facilement en profiter si le gouvernement décidait de racheter toutes les obligations de cette émission, d'une valeur de 55 millions de dollars.

Obligations à perpétuité

Cependant, il ne faut surtout pas oublier que de nombreux Canadiens qui détiennent ces titres sont des personnes âgées qui regrettent sûrement de voir leur argent durement gagné englouti dans une cause perdue, semble-t-il. J'exhorte le gouvernement à tranquilliser ces Canadiens qui doivent sûrement voir une certaine hypocrisie dans l'attitude du gouvernement qui, encore lors des dernières élections, leur avait promis de mieux s'occuper des citoyens âgés. Beaucoup de ces personnes croient que si le gouvernement était sérieux, il rachèterait ces obligations à leur valeur nominale, sans attendre 1996, car, malheureusement, nombre d'entre elles risquent d'être décédées avant cette date mais dès maintenant, alors qu'elles ont tellement besoin d'argent.

Ce n'est pas simplement une question strictement financière. C'est une question de justice, une question d'honneur. Même si l'on a annoncé le 18 mars que ces titres seraient rachetés en 1996, beaucoup de détenteurs de ces obligations estiment non seulement avoir été dupés, mais également qu'il est quelque peu insensé d'avoir investi le fruit de leur labeur dans une entreprise aussi futile.

● (1610)

Ce n'est sûrement pas là le seul moyen dont nous disposons pour récompenser ces citoyens âgés qui ont travaillé pendant des années, qui ont joué un rôle actif dans le développement du Canada, et qui méritent aujourd'hui de bénéficier eux aussi du mode de vie auquel tous les Canadiens ont droit. En toute justice, allons-nous, en leur refusant de les aider de la sorte, leur lancer à la figure ces années de productivité et de confiance aveugle dans le gouvernement du Canada?

Je suis convaincu que le gouvernement actuel reconnaît ses obligations envers ceux qui ont eu le courage de placer leurs économies dans l'avenir du pays au creux de la crise des années 30, et qu'il fera quelque chose pour leur venir en aide dans l'adversité qui les accable aujourd'hui.

Je me rends compte des problèmes et des difficultés complexes qui assaillent le gouvernement qui amorce un programme visant à garantir la valeur de ses obligations en temps d'inflation et je comprends tous les ennuis qui en résulteront pour la dette, le refinancement et la gestion. Nous demandons simplement aujourd'hui de mesurer l'importance qu'il y a à retirer cette petite tranche de la dette active du portefeuille du gouvernement actuel. Il s'agit d'une tranche minime, de presque rien. Le total ne représente que 55 millions de dollars en regard de tout le portefeuille. On avait vendu ces obligations à un très grand nombre de Canadiens qui croyaient vraiment acheter ainsi de la sécurité pour leurs vieux jours.

Des obligations perpétuelles à 3 p. 100 n'ont pas leur place dans le portefeuille des obligations du gouvernement canadien. J'exhorte ce dernier à faire quelque chose au nom de la justice et de l'équité, sans aucunement bouleverser tout son système de financement, afin de retirer ces obligations perpétuelles de son portefeuille et de récompenser ainsi ces gens et de leur permettre de récupérer leurs investissements de 1936 sous forme de sécurité. Ces obligations, j'en suis sûr, ne serviraient jamais aujourd'hui et il n'en sera probablement jamais fait usage. Le gouvernement devrait les retirer de son portefeuille et permettre à leurs titulaires de les racheter à leur valeur nominale. Ceci les aiderait à faire face aux problèmes qui se posent à eux dans notre économie inflationniste.